

## **NOUVELLES COMMUNALES**

Aperçu des décisions du Conseil communal du 18 octobre 2023

---

Le Conseil municipal a validé l'engagement auprès de la structure d'accueil Snoopy de :

- Mme Aude Favre, éducatrice de l'enfance ED, pour un CDI avec un taux d'activité à 60%,
  - Mme Sophie Dubuis, auxiliaire auprès de l'UAPE 2 à raison de 10 %,
- et accepté la démission présentée par Mme Joana Zach-Boschetto.

Dans le cadre de l'école de demain, le Conseil municipal a adjugé le mandat de réalisation des maquettes du concours d'architecture à l'entreprise Atelier Petit Quartier Sàrl.

Le Conseil municipal a délivré à Mme Michelle Moulin, domiciliée à Conthey, l'autorisation d'exploiter, sous l enseigne « Terminal 65 », selon les prestations et l'horaire mentionnés sur la mise à l'enquête publiée au bulletin officiel du 15 septembre 2023.

Le Conseil municipal s'est déclaré en accord avec les principes du projet « Rues vivantes » et a décidé de valider le cahier des charges de l'appel à projet.

Le Conseil municipal a validé l'offre de l'entreprise Jollien Didier Electricité Sàrl, pour le complément et le changement de luminaires à l'espace d'exposition de la collection communale.

Le Conseil municipal a adjugé à l'entreprise Bitz & Savoye SA la fabrication et la pose d'une porte à un vantail pour les WC extérieurs de la halle des fêtes, adaptés à la mobilité réduite.

Le Conseil municipal, pour le service de l'entretien des bâtiments, a adjugé à la maison Florey GmbH – ROAD la fourniture et l'installation d'une saleuse à construction légère pour Pickup.

Le Conseil municipal a autorisé l'Association du Tour des Stations, pour son édition 2024 (samedi 31 août), à traverser Savièse par l'itinéraire emprunté ces dernières éditions, à savoir la route du Sanetsch, la route du Belvédère, les secteurs de la Corna, de Pranou, de la Boutse, la route forestière et descendre sur Grimisuat, en passant par Drône depuis l'étang des Rochers.

Le Conseil municipal a adjugé à la maison DPE électrotechnique la fourniture d'appareils nécessaires à la mise en pression de la conduite d'amenée d'eau de la chambre de rassemblement à la chambre de Dilogne.